

### Fiche signalétique du 4/5/2020, révision 1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange

Dénomination commerciale: XTRA-OXY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Usage recommandé :

Détergent pour surfaces dures.

Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Usages déconseillés :

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio

15060 Borghetto Borbera (AL) Italia

Tel. +39 0143 631.1

Distribué par:

SUTTER FRANCE S.r.I. - Società con Unico Socio

Sede legale: Via Vittor Pisani 16, 20124 Milano (MI) - Italia

French branch: 104, Avenue Albert 1er - 92563 Rueil-Malmaison FRANCE

Tél. +39 0143 631.1

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

regulatory.affairs@sutter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP):



Danger, Skin Corr. 1A, Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.



P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient

PEROXYDE D'HYDROGENE

Contenu du produit :

phosphonates, agents de blanchiment oxygénés, agents de < 5 % surface non ioniques

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.1 Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 1% - < 3% PEROXYDE D'HYDROGENE

REACH No.: 01-2119485845-22, Numéro Index: 008-003-00-9, CAS: 7722-84-1, EC: 231-765-0

- <page-header> 2.13/1 Ox. Liq. 1 H271
- 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
- 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
- 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
- 3.2/1A Skin Corr. 1A H314
- 3.8/3 STOT SE 3 H335

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

Limites de concentration spécifiques: 5% <= C < 8%: Eye Irrit. 2 H319 8% <= C < 50%: Eye Dam. 1 H318 35% <= C < 50%: Skin Irrit. 2 H315 C >= 35%: STOT SE 3 H335 50% <= C < 70%: Ox. Lig. 2 H272



50% <= C < 70%: Skin Corr. 1B H314 C >= 63%: Aquatic Chronic 3 H412

C >= 70%: Ox. Liq. 1 H271 C >= 70%: Skin Corr. 1A H314

>= 1% - < 3% ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE

REACH No.: 01-2119457026-42, CAS: 5949-29-1, EC: 201-069-1

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Sévère irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement:

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Ēaū.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le melange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.



Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le melange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore.

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore.

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

PEROXYDE D'HYDROGENE - CAS: 7722-84-1

ACGIH - TWA(8h): 1 ppm - Remarques: A3 - Eye, URT, and skin irr

#### Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

PEROXYDE D'HYDROGENE - CAS: 7722-84-1

Travailleur industriel: 3 mg/m3 - Consommateur: 1.93 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 1.4 mg/m3 - Consommateur: 0.21 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

#### Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

PEROXYDE D'HYDROGENE - CAS: 7722-84-1

Cible: Eau douce - valeur: 0.0126 mg/l Cible: Eau marine - valeur: 0.0126 mg/l

Cible: Air - valeur: 0.0138 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 4.66 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.0023 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.47 mg/kg Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.47 mg/kg ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

> Cible: Eau marine - valeur: 0.044 mg/l Cible: Eau douce - valeur: 0.44 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 34.6 mg/kg Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.46 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 33.1 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1001 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166) Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.(EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

#### Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

#### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

### Risques thermiques:

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :



Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi la section 6.2.

### Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales. Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide clair, incolore	Visuel	
Odeur:	Technique	Olfactif	
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	
pH:	<2	Contrôle instrumental	
Point de fusion/congélation:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>100°C		Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Point éclair:	>60 ° C		Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Vitesse d'évaporation :	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Pression de vapeur:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité des vapeurs:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité relative:	1.012 g/ml	contrôle instrumental	
Hydrosolubilité:	Complète		Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle		Interne Tests
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	<1000		Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Viscosité:	<10cP		Valeur estimative. Mélange pas visqueux.
Propriétés explosives:	Pas important		Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Propriétés comburantes:	Pas important		Paramètre non pertinent pour la composition du produit



#### 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Liposolubilité:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Conductibilité:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

#### 10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore. Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi la section 7.2.

#### 10.4. Conditions à éviter

Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

#### 10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

L'oxvaène.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les effets toxicologiques Informations toxicologiques sur le produit :

XTRA-OXY

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Corr. 1A H314

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée



Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

PEROXYDE D'HYDROGENE - CAS: 7722-84-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 431 mg/kg - Source: Expert judge Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1.5 mg/l - Durée: 4h - Source: US-EPA-method

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg - Source: US-EPA-method b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Durée: 4h

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD TG 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Négatif - Source: literature

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau > 2000 mg/kg

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4 mg/kg bw/d

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: OECD 404 c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames Test

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Espèces: Rat > 295 mg/kg bw/d



Dynamique de génération du poison, informations sur la division et le métabolisme: Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1200 mg/kg

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

#### XTRA-OXY

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### PEROXYDE D'HYDROGENE - CAS: 7722-84-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 16.4 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Pimephales promelas

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.4 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia

pulex

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.63 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Skeletonema costatum

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.63 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:

Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 466 mg/l

- Durée h: 0.5

Point final: EC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1000

mg/l - Durée h: 3

# ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 440 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Leuciscus idus melanotus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 120 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Daphnia

nagna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 990 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Alga

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 425 mg/l - Durée h: 192

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 10000

mg/l - Durée h: 16 - Remarques: Pseudomonas putida

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

PEROXYDE D'HYDROGENE - CAS: 7722-84-1

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 302B - Durée: 14 d - %: 85

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États



membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: log Pow - Coefficient de partition -1.67

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine pollutant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013





Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/699 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1 Aucun

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte des phrases cités à la section 3:

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Ox. Liq. 1	2.13/1	Liquide comburant, Catégorie 1
Ox. Liq. 2	2.13/2	Liquide comburant, Catégorie 2
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B



Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1A, H314	D'après les données d'essais (pH)
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises

dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société

Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EC0/10/20/50/ Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population

100: testée

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des

produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par

l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile

internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC0/10/20/50/ Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population

100: testée.





LD0/10/20/50/ Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.

100:

NOEC: Concentration sans effet observé

NOAEL(R)/N Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration

OAEC:

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des

marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.



## ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL TETE DE PULVERISATEUR – DETERGENTS POUR SURFACES DURES

JUNI ACLO DUNLO		
Titre du scénario d'exposition		
Produit pour le nettoyage en général: Processus manuel.		
Description de l'utilisation		
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles	
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)	
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition		
Si nécessaire, transvaser le produit du bidon au fla	acon avec tête de pulvérisateur	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation	décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.		
Rincer si besoin		
Durée et fréquence d'utilisation		
Phases d'utilisation	Quotidiennement, selon les dimensions et les conditions des surfaces à nettoyer.	
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.		
Forme physique de la préparation et concentration	on	
Liquide. Prêt à l'utilisation ou à diluer selon le type	e de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiq	uette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ing	grédients du mélange et sur la base des propriétés	
chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.		
Conditions d'utilisation		
Température ambiante		
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.		
Protection		
Ne pas inhaler le produit.		
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.	
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau	
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits	
Se laver les mains après utilisation.		
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher		
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel		
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect		
des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.		
Mesures environnementales		
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel		
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.		
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.		

Notes:

FDS: Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle

57113CLP/1 Page n. 14 de14